

Commission écoresponsable

Le 5 avril 2022

Ordre du jour

Rappel dernière commission écoresponsable

Projets en cours

Journée Ecoresponsable

Décret tertiaire

Points divers

Personnes présentes: Mme Mardargent ; Mme Rassat ; Mme Monnet ; Melle Tubaro ; M. Allemane (Apprenti BAC3) ; Mme Aribi ;

Mme Gand ; M. Fauconnet



Rappel dernière commission

Date : 19 octobre 2021

Repas locavore = 3 dans l'année (novembre, avril, juin)

Rénovation MFR = douchette, mousseur, éclairage...

Compost = sera remis en place après les vacances de la Toussaint + formations guide composteur
Création d'un composteur spécifique pour le chenil canin en agroéquipement

Valorisation déchet alimentaire de la cantine / poules = vote de la commission.
Attention il est nécessaire de vérifier la réglementation en vigueur car normalement cela avait été interdit. NON REALISABLE

Tri des déchets = ateliers elec notamment + expérimentation sur l'équipe canin félin + equipe 4eme/3eme

Actions pédagogiques = Projection sur chaque équipe

Journée mondiale de l'environnement : 5 juin 2022 = Journée écoresponsable positionnée la semaine avant

Journée écoresponsable : deux journées écoresponsable car sur le planning des classes des Premières Canin : il n'y a pas de sessions ensemble.

Dates à étudier :

- Pour l'Assemblée Générale de la MFR (fin avril? Voir avec le directeur pour confirmation) pour les 1^{eres} B
- Semaine du 30 mai au 3 juin pour les 1^{eres} A



Projets en cours

Plusieurs projets / activités ont été mis en place depuis le début de l'année :

- Fabrication et rénovation de carrés potager
- Fabrication de canapé en palette
- Vannerie de papier
- Fabrication de lampes à partir de matériel de récupération
- Remise en place du Truc à Troc
- Réalisation de plantation
- Fabrication de décoration de Noël à partir de matériel de recup
- Atelier couture à l'aide de vêtements de récup = déguisements offert aux élèves de maternel + gouter
- Chefs d'œuvre pour les apprentis élec
- Poubelles de tri sur le filière 4^{ème} / 3^{ème}
- Repas locavore
- Système de self = moins de gaspillage et plus de choix



Journée écoresponsable

Attention 2 projets distincts avec les classes de Premières Canin

:

1ere B = organisation d'ateliers lors de l'Assemblée Générale de la MFR

1ere A = organisation d'atelier lors de la journée écoresponsable
Semaine du 30 mai au 3 juin

Classes présentes : cap2 / bac1 / bac2 / bac3 Elec – ORI A – 1ere A / TERM A et B

Attention : BP en examen lundi / CAP : examen jeudi / Term A et B examens écrits

Journée du mardi est l'idéal = retenue

Mise en place de différents ateliers sur l'ensemble de la journée
et planification du roulement des classes

Gouter = fraise comme l'année dernière + fabrication Ice Thé par
Melissa en Veillée





Zoom sur le décret Tertiaire avec

REXEL

Réduire la consommation énergétique des bâtiments

EET (Eco Energie Tertiaire)

Le décret tertiaire

Les obligations

Les objectifs

L'accompagnement REXEL

Quels bâtiments sont soumis au décret tertiaire

Vous êtes propriétaire ou exploitant d'un établissement abritant des activités tertiaires du secteur public ou du secteur privé. Et vos bâtiments, parties de bâtiments ou ensemble de bâtiments, présentent une surface d'activité tertiaire (ou un cumul de surface) égale ou supérieure à 1 000 m².

Bureaux • Services publics • Enseignement • Santé • Justice • Commerces • Hôtellerie • Restauration • Résidences de tourisme & Loisirs • Sport • Culture et spectacles • Logistique • Aéroports • Gares ferroviaires, routières, maritime ou fluviale • Vente et services automobiles, moto ou nautique - Salles et centres d'exploitation informatique • Stationnement • Blanchisserie - Imprimerie et reprographie.

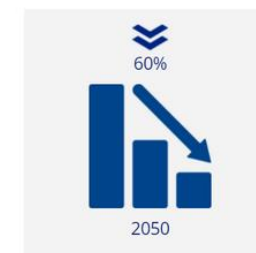
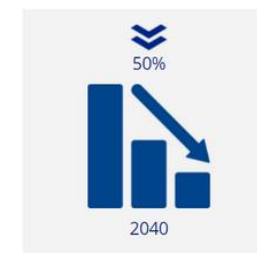
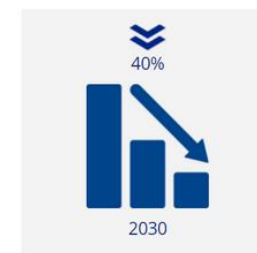
Les sanctions

- L'absence, non justifiée, de la transmission des informations sur la plateforme numérique OPERAT est passible d'une mise en demeure et d'un « Name and Shame ».
- La non atteinte de l'obligation est passible d'une amende, dont le montant par bâtiment est actuellement fixé par le décret tertiaire 2021 à :
- 1500 euros pour les personnes physiques
- 7 500 euros d'amende par personne morale et par site à chaque audit (Propriétaire et locataire)



Les obligations du décret Tertiaire

La baisse de votre consommation énergétique pour tout bâtiment soumis à l'obligation du décret, doit atteindre, pour chacune des années 2030, 2040 et 2050, les objectifs suivants :



L'année de référence à déterminer doit être comprise entre 2010 et 2019 pour une année pleine d'exploitation et ajustée en fonction des variations climatiques.



Comment suivre l'évolution de votre consommation ?

La notation Éco Énergie Tertiaire qualifie l'avancée dans la démarche de réduction des consommations d'énergie, au regard

Points divers :

Recensement déchet = tableau de suivi (Voir exemple de tableau réalisé dans un collège)
3 étapes = Diagnostique / Objectifs à atteindre / Evaluation = A proposer à l'équipe de direction

Gestion du compost = Remettre la poubelle en place et visible + informer les élèves

Rapport du GIEC = voir pour informer les jeunes du dernier rapport qui met en évidence la nécessité de changer radicalement de mode de consommation et de comportement dans les 3 années à venir !

Ne faut il pas créer un module ou un cours spécifique sur l'ecoresponsabilité sur toutes les classes (1h par semaine)?

Question équipe 4eme / 3eme :

TRi des déchets :

Nos deux poubelles sac jaune/ sac noir fonctionnent bien, le tri se fait régulièrement et le vendredi un formateur accompagne deux élèves aux containers vers la caserne pour vider le sac jaune. Pourquoi ne pas instaurer ça sur les autres filières ?

La remise en place du compost n'est pas très claire... seulement quand Mélissa est présente ? Les élèves ne semblent pas au courant ; avec l'alternance, certains n'ont pas eu l'info, n'ont pas pratiqué ?

Gaspillage alimentaire

les restes du repas du soir (plat chaud) sont systématiquement jetés ? Pourquoi ne pas les proposer en plus le lendemain midi, sous forme de RAB au elec qui ont toujours faim ?

voir pour mettre en place un partenariat avec l'ADEME pour collecter les déchets pour la méthanisation ? Double emploi avec le composteur. Il faudra faire un choix.

partenariat avec communauté EMMAUS de St André pour récupérer les surplus jetés le vendredi ? Pas possible. Réglementation encadre ce type de pratique !

Nouvelle Réglementation Environnementale RE2020 dans le bâtiment. Voir pour former le personnel et les apprentis

Autres points à aborder?





Merci